

La mairie de Béziers sommée par la justice de retirer sa crèche de Noël, installée dans la cour de l'hôtel de ville

Par Mathieu D. il y a 23 heures

8 840 Partages

Partager sur Facebook

Partager sur Twitter

Newsletter

La commune de Béziers a désormais 48h pour retirer la crèche de Noël installée dans la cour de l'hôtel de ville.

Et on reparle de Robert Ménard. Le nom du maire de Béziers (Hérault), qui n'en est pas à son coup d'essai, se retrouve de nouveau dans la rubrique judiciaire. La justice administrative vient en effet de lui adresser un ultimatum de 48h pour retirer la crèche de Noël qu'il a installée dans la cour d'honneur de sa mairie.

Ville de Béziers

@VilleDeBeziers · 13 déc. 2018

🙄 Jugement expéditif : la #crèche de #Noël de #Béziers est interdite par l'État

JUGEMENT EXPÉDITIF :
LA CRÈCHE DE NOËL DE BÉZIERES INTERDITE PAR L'ÉTAT

Le préfet de l'Hérault aura mis moins de 48 heures pour attaquer en justice la crèche de Noël de la mairie de Béziers. C'était sans compter la "célérité" de la justice qui, elle, n'aura pas mis 24 heures pour rendre sa décision : les santons sont interdits dans l'Hôtel de Ville. Gageons que l'an prochain, l'État n'attendra pas décembre pour attaquer la crèche...

Rappelons que le juge des référés avait à se prononcer sur "l'urgence". Mais quelle urgence ? Celle de faire cesser un trouble à l'ordre public ? Quelles menaces des santons en terre cuite symbolisant la Nativité représentent-ils ?

Et puis il y a surtout l'origine de cette incroyable décision qui vient, comme l'an passé, à la suite d'une plainte... du représentant de l'Etat. Finies les associations hors-sol bien décidées à faire la peau à nos santons ! Non, désormais c'est bien l'Etat qui fait retirer la crèche. On est alors en droit de s'interroger sur son sens des priorités, alors que notre pays traverse des heures par trop difficiles.

Sur le fond, la Ville de Béziers n'en restera pas là. Car elle sait pouvoir compter sur les dizaines de milliers de visiteurs qui, de toutes confessions, viennent chaque année admirer notre crèche de Noël.

Les pages horribles des livres d'or rappellent à ses détracteurs que la crèche de Noël est une de nos traditions et que cette tradition emporte toujours l'adhésion de milliers de personnes.

Elle sait pouvoir compter sur d'innombrables Français pour se battre à ses côtés, pour défendre ce qu'ils nous refusent. « Ils », ce sont ceux qui veulent toujours tout interdire, ceux qui luttent contre nos traditions. « Ils », ce sont ceux qui, en réalité, n'aiment ni Béziers, ni la France. Pour la deuxième année de suite, « ils », c'est l'État.

La décision de justice impose donc à la commune de Béziers de retirer sa crèche de la cour d'honneur de son Hôtel de Ville. Dès demain, elle sera déplacée. Pour continuer de l'attacher aux traditions locales, nous nous efforçons de la faire passer dans la cour de la mairie.

Ville de Béziers

@VilleDeBeziers

📷 Quelques images de ladite #crèche interdite à #Béziers. Quelle menace des santons en terre cuite symbolisant la Nativité représentent-ils ??? pic.twitter.com/4eKeUh6VsW

255

17:39 · 13 déc. 2018

203 personnes parlent à ce sujet

« 2 000 euros d'amende par jour de retard »

Si d'aventure l'ex-journaliste et fondateur de « Reporters sans frontières » ne s'exécute pas, la commune devra s'acquitter d'une amende de « 2 000 euros par jour de retard », « à compter de la notification de l'ordonnance du tribunal », a indiqué jeudi 13 décembre la préfecture de l'Hérault.

« L'installation d'une telle crèche, à titre temporaire, à l'initiative d'une personne publique, dans un emplacement public, n'est légalement possible que lorsqu'elle présente un caractère culturel, artistique ou festif, sans exprimer la reconnaissance d'un culte ou marquer une préférence religieuse », a ainsi justifié le tribunal administratif.

La justice considère ainsi que la crèche, bien qu'installée à l'extérieur de l'hôtel de ville dans la cour d'honneur, « demeure toutefois dans l'enceinte du bâtiment public qui abrite le siège de la commune ». Sa présence dans un espace public et laïc ne peut donc être tolérée.

La justice donne un ultimatum de 48 heures à Robert Ménard pour retirer sa crèche de Noël installée à la mairie de Béziers. Crédit photo : capture d'écran Twitter

Ce n'est pas la première fois que Robert Ménard, coutumier des polémiques en tous genres, est épinglé pour des faits similaires. Un zèle qui ressemble davantage à de la provocation qu'à une réelle conviction.

Pour rappel, l'an dernier, celui qui avait été élu en 2014 sur une liste du Front national (RN aujourd'hui) s'était vu notifier le même ultimatum par le tribunal administratif de Montpellier, après avoir déjà installé une crèche au sein de la mairie. Une décision qui avait été motivée en vertu de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État

Interrogé sur cette décision ce vendredi sur les ondes de Sud Radio, Robert Ménard a indiqué qu'il n'en ferait rien tant qu'on ne lui enverrait pas la police. « On nous demande de retirer la crèche en grande vitesse. Je n'ai jamais vu la justice, en 24h, se prononcer sur une question comme ça ! Une justice qui, en général est fort lente ! », a-t-il d'abord déploré.

Sud Radio

@SudRadio · 14 déc. 2018

En réponse à @SudRadio

« Y a pas d'autres problèmes que la #crèche en France ? Y a pas les #giletsjaunes ou le #terrorisme ? » @RobertMenardFR #Beziers

Sud Radio

@SudRadio

« On l'a déplacé en dehors de la mairie et si ça ne plait pas au sous-préfet il n'a qu'à envoyer les forces de l'ordre »

@RobertMenardFR #Beziers #creche

6

10:19 · 14 déc. 2018

Voir les autres Tweets de Sud Radio

« On a fait ça en urgence absolue comme s'il y avait un problème de sécurité (...) N'y a-t-il pas d'autres problèmes de sécurité ? Il me semble qu'il y a les 'gilets jaunes', du terrorisme (...) les préfets n'ont rien d'autre à faire ? », s'est-il ensuite interrogé. « On a déplacé la crèche qui n'est plus dans le hall d'honneur de la mairie mais juste devant (...) J'attends et si ça ne plait pas à Monsieur le sous-préfet, il n'a qu'à nous envoyer les forces de l'ordre, les CRS, la gendarmerie, le GIGN, le Raid », a-t-il surenchéri, non sans une certaine ironie.

Likez cet article sur Facebook

J'aime 9,4 K

Source : France Info

Partager sur Facebook

Partager sur Twitter

A DÉCOUVRIR AUSSI

Contenus Sponsorisés

500 Hörgeräte-Tester in Gunzenhausen gesucht! Jetzt kostenlos teilnehmen

proauris.com

Husband Illustrates Everyday Life With Wife In 19 Pictures. Try Not To Cry!

Cosmo Womens

25 Famous Celebrities Who Committed Horrible Crimes

TopGentlemen

par Taboola

Commentaires

DERNIERS ARTICLES

Accident dans une chocolaterie : une marée de chocolat se déverse dans un centre-ville Allemand !

Pour les fêtes, délectez-vous d'un succulent Semifreddo au chocolat et à la pistache !

Chocolat : Le livre indispensable pour devenir un as du chocolat !

69 ans après, elle retrouve sa fille qu'elle croyait morte à la naissance, grâce à un test ADN

Chocolat : Le livre indispensable pour devenir un as du chocolat !

Donald Trump fait travailler une... immigrée sans-papiers

Sa fille exclue du bus scolaire pour avoir tyrannisé un élève, son père la punit en l'obligeant à marcher 8 kilomètres pour aller à l'école

Craquez pour les biscuits apéritif parmesan olives !

Contact · Devenez annonceur · A propos
Mentions légales · CGU · Recrutement
Contact Presse · Demotivateur © 2016



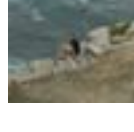
Ajouter un commentaire...



Dépannage Informatique Ordisaulette

Et la mairie de Paris organise "la nuit du ramadan"
Sous un faux prétexte de laïcité ce pays est devenu une dictature où ceux qui ont le pouvoir imposent ou interdisent ce qui leur plaît

J'aime · Répondre · 10 h



Henri de Cumond

Etre neutre c'est déjà prendre parti... Celui justement d'être neutre.
On a autant le droit de prôner la laïcité que de pratiquer sa religion.
Il est autant totalitaire de faire des crèches que de les interdire.
Une impasse...

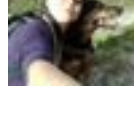
J'aime · Répondre · 18 h



Cyrille Lafrance

on ne peut pas ce revendiquez pays laïque et faire une creche de noel dans l'enceinte de la mairie surtout qu'avant ce ne se voyait pas

J'aime · Répondre · 19 h



Maeva Gabonde

c'est grave ! même si je suis athée, ça fait partie des fêtes de Noël
sinon autant arrêter de les faire tout court

J'aime · Répondre · 3 · 20 h



Ben Brouss

<http://www.actuj.com/.../7442-affluence-record-aux...#>

J'aime · Répondre · 20 h



Ben Brouss

pendant ce temps là, Hanouca sur la place publique!!

J'aime · Répondre · 1 · 20 h

plugin Commentaires Facebook

VOUS AIMEREZ AUSSI



Le Mac Ron, le burger vide qui coûte cher lancé par un food truck de Haute-Savoie !



Dans la nuit du 13 au 14 décembre, ne ratez pas les Géménides, une magnifique pluie d'étoiles filantes



« I Shot the Sheriff » diffusé en fond sur BFMTV à l'annonce de la mort de Cherif Chekatt, la chaîne s'excuse